

CAP 2AGA



CAP

Agent
Accompagnant
au Grand-Âge

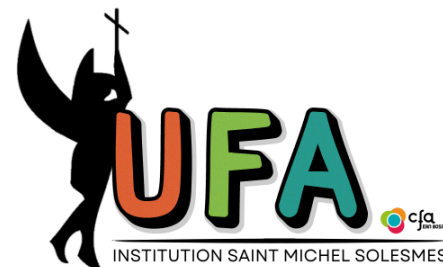
Formation par apprentissage

LE METIER

Le titulaire du CAP Agent Accompagnant au Grand Âge accompagne la personne âgée dans les actes de la vie quotidienne. Il exerce ses activités au sein des structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes âgées.

Afin de favoriser et/ou maintenir l'autonomie de la personne, l'accompagnant envisagé est adapté aux capacités, habitudes de vie mais également à la culture de l'utilisateur.

Le professionnel accompagne la personne dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne et sociale en fonction de ses capacités et de ses choix. Il participe à la mise en œuvre du projet personnalisé dans le cadre d'un travail d'équipe.



Institution Saint-Michel

13, rue Emile Zola

59730 Solesmes

03 27 37 33 77

ufa@saint-michel-solesmes.com

www.saint-michel-solesmes.com

**Internat sur
place possible**

En fonction des disponibilités

**Contrat
d'apprentissage
signé indispensable**



APTITUDES REQUISES

- Savoir communiquer, avoir le sens du contact et du dialogue
- Avoir de la rigueur et le sens des responsabilités
- Savoir répondre aux besoins des personnes, quels que soient leur âge et leur état
- Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Dynamisme, discrétion, autonomie, prise d'initiatives
- Disponibilité

CONTENU DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Pôle 1

Service et entretien de l'environnement collectif de la personne

- Remettre en état les matériels et les espaces
- Entretien du linge
- Assurer la mise en place et le service des repas

Pôle 2

Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé

- Établir une relation de confiance avec le résident
- Aider à l'autonomie dans la vie quotidienne
- Entretien et personnaliser la sphère privée

ENSEIGNEMENT GENERAL

Mathématiques, Physique-Chimie, EPS, PSE, Anglais, Arts Appliqués, Français, Histoire-Géographie, EMC.

Chef d'œuvre, co-intervention Français-Maths-Enseignement Professionnel, Accompagnement Personnalisé.

ORGANISATION DE LA FORMATION

12 semaines de cours en UFA par an (24 semaines au total pour le CAP), soit 840 heures sur 2 ans

Le reste du temps : salarié(e) d'une entreprise, en contrat d'apprentissage

L'obtention du CAP se fait par contrôle ponctuel.

Types d'entreprises pour le contrat d'apprentissage :

- Résidence seniors
- Etablissement pour personnes âgées dépendantes

POURSUITE D'ETUDES

Une poursuite d'études est également possible :

- MC-AD Mention Complémentaire Aide à Domicile
- BAC PRO ASSP Accompagnement Soins et Service à la Personne
- BAC PRO AEPA Animation - Enfance et Personnes Âgées
- BAC PRO HPS Hygiène - Propreté - Stérilisation
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

